

INSTITUT ROYAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE PÉDAGOGIE – IMEP Asbl

Appel à candidatures pour le mandat de Directeur/Directrice général/e

Informations et descriptif complet de la fonction sur le site de l'IMEP : www.imep.be

Prescrits légaux

Le présent appel est lancé conformément aux dispositions des articles 356 et 375 du décret du 20/12/2001 fixant les règles spécifiques à l'Enseignement supérieur artistique organisé en Ecoles supérieures des Arts.

Il vise le mandat de Directeur·Directrice pour une charge de 36/36° à l'Institut Royal Supérieur de Musique et de Pédagogie - IMEP asbl – Rue Juppín, 28 à 5000 Namur. Cette fonction est définie aux articles 69, 70, 75 et 76 du décret du 20 décembre 2001 précité.

Le mandat de directeur/directrice est accessible aux membres du personnel engagés à titre définitif, aux membres du personnel temporaires engagés à durée indéterminée, aux membres du personnel temporaires engagés à durée déterminée et à tout·e candidat·e qui répond aux conditions visées à l'article 380 du décret précité :

1° jouir des droits civils et politiques ;

2° remettre, lorsqu'il s'agit d'une première entrée en fonction dans l'enseignement, un certificat médical, daté de moins de six mois, attestant que le candidat se trouve dans des conditions de santé telles qu'il ne puisse mettre en danger celle des étudiants et des autres membres du personnel ;

3° être de conduite irréprochable ;

4° satisfaire aux lois sur la milice ;

5° déposer un projet pédagogique et artistique relatif au mandat visé et le présenter à la Commission de recrutement.

Modalités d'introduction des candidatures

Sous peine de nullité, toutes les candidatures sont à introduire uniquement par mail contre accusé de réception à l'adresse florence.maffia@direction.imep.be au plus tard le **22 avril 2025**. Les candidat·e·s sont averti·e·s du fait qu'ils·elles sont susceptibles d'être convoqués·e pour une rencontre avec la Commission de recrutement qui aura lieu le **jeudi 8 mai 2025**.

Forme de la candidature et documents à annexer

La candidature comportera :

- une lettre de motivation ;
- un cv détaillé ;
- une copie des diplômes et reconnaissances obtenues ;
- un projet pédagogique et artistique tel que prévu par l'article 9 du décret du 20/12/2001 exposant la manière détaillée et singulière dont la tâche de direction de l'IMEP est envisagée ;
- un extrait de casier judiciaire modèle 596.2 datant de moins de 6 mois ;
- tout autre document pouvant appuyer la candidature.